



CHARTRE DU VOLLEYEUR (et de son entourage)



La charte du CSSM Volley Ball c'est : des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter !

Cette charte rappelle les valeurs et les principes fondamentaux de notre club en matière de pratique de notre sport, le Volley Ball.

Cette charte s'exprime concrètement au travers **d'attitudes et de comportements**.

Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place notre club de Volley : joueurs, entraîneurs, encadrement.

Philosophie de l'entraînement au sein du club :

Être **responsable et acteur** de sa propre formation de joueur et dans la formation d'un collectif convivial, soudé et compétitif, passe par la **compréhension** et le **respect** d'un certain nombre de principes et de règles de vie.

A l'entraînement et en match, **je donne le meilleur de moi-même, victoire ou défaite, j'apprends**. Si je respecte les règles, l'arbitre, mon entourage et mes adversaires, que je gagne ou que je perde, j'ai droit au respect.

Les droits :

- La pratique du volleyball et/ou du beach-volleyball doit être **un plaisir** pour chaque joueur et joueuse. Le volley permet de s'amuser, de vivre des émotions fortes avec des amis, d'apprendre à faire partie d'une équipe et d'apprendre à gagner et à perdre.
- Comme tout le monde, chaque joueur/joueuse a le droit au respect de chacun : des coéquipiers, des entraîneurs, des supporters/spectateurs. Peu importe sa religion, sa culture, son niveau sportif, nous sommes tous à égalité au sein du club.

Les devoirs et règles de vie du joueur :

Le joueur ou la joueuse a sur le terrain, comme dans la vie de tous les jours, **des obligations et des devoirs**. Il représente un sport, un club, une équipe donc il doit par son attitude, être porteur de certaines valeurs: convivialité, respect des autres, goût de l'effort, envie de progresser. Il doit notamment :

- Être poli et respectueux vis à vis des coachs et des autres joueurs/joueuses
- Respecter l'encadrement : entraîneurs, arbitres et dirigeants
- Respecter les règles du jeu
- Respecter le matériel (ballons, mires, filets, ...)
- Bien se comporter sur et en dehors du terrain
- **Être assidu et ponctuel à tous les entraînements et matchs**, pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe. Et donc prévenir suffisamment tôt son entraîneur en cas d'absence et/ou retard.
- Avoir l'autorisation de l'entraîneur pour s'absenter du terrain ou du gymnase
- Avoir une tenue adaptée : chaussures propres dédiées à la salle de sport, genouillères, vêtements de sport, cheveux attachés si besoin et bouteille d'eau
- Ranger le matériel à la fin de chaque séance (ballons, poteaux, filets, plots ...)
- S'informer des dates et heures de convocation aux matchs. Être toujours ensemble lors des déplacements, du début à la fin du week-end.
- Le maillot de compétition fourni en début de saison ne doit servir que pour les matchs.

- Pas de portable pendant les entraînements
- Il prévoit d'apporter sa propre gourde d'eau à chaque entraînement et chaque match
- **Avoir des attitudes positives**, à savoir :
 - o **à l'entraînement et en match, donner le meilleur de lui-même**
 - o **se comporter en vrai sportif/sportive et jouer avec fair-play**
 - o **privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel**
 - o **avoir envie de progresser, encourager et aider les autres à progresser**
 - o ne pas critiquer ce que fait l'autre et ne pas rejeter la faute sur les autres
 - o pendant les matchs **avoir une attitude positive et solidaire** dans les moments difficiles
 - o respecter les consignes,
 - o accepter les remarques des entraîneurs/coachs
 - o s'organiser et tenir ses engagements
 - o en match, seul le capitaine a le droit de parler à l'arbitre
 - o aucune insulte, propos vulgaire ou mauvais comportement ne seront tolérés

Vie associative du CSSM :

- Je **participe à au moins deux actions du club** (arbitrage, marqueurs, organisation de tournois, partenariats, événements ponctuels en salle ou à l'extérieur) afin de faire partie intégrante du développement de mon club.
- Il s'intéresse au calendrier des tournois et matchs et essaie, dans la mesure du possible, d'informer au plus tôt sa disponibilité pour une meilleure organisation des dirigeants, lors des rencontres à l'extérieur ou d'aider à la réception des tournois à domicile.
- S'engage à participer si possible à des banquets organisés à domicile ou à l'extérieur par les autres clubs adversaires
- Les entraîneurs sont à la disposition des joueurs pour exposer (et non justifier) les choix avant ou après les entraînements, et non pendant les séances
- Il s'acquitte des procédures administratives d'inscription (papiers demandés et cotisation) **rapidement, et impérativement avant la fin septembre** pour permettre le démarrage des compétitions dès octobre.
- S'engage à se porter volontaire si possible pour le bénévolat demandé par le club
- S'engage à participer à des réunions qui seront organisées par les dirigeants. = Participation à la vie du club
- Les joueurs se doivent d'assister à l'Assemblée Générale qui se déroule une fois par an et essaient de se rendre disponibles lors des manifestations organisées par le club.

A MONTPELLIER, le

Nom, prénom, signature du licencié(e)

Nous, dirigeants du CSSM Volley Ball, comptons sur vous, pour que soient appliquées ces règles de base qui régissent toute vie sportive dans un club.